

Emilie BONNIVARD

Députée de la Savoie
Membre de la Commission des Finances
Rapporteuse spéciale du Budget du Tourisme
Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Ref : EB/AD

Monsieur Jean-Pierre FARANDOU
Président-directeur général de
SNCF
15 117, rue Jean-Philippe Rameau
CS80001
93418 LA PLAINE-SAINT-DENIS
CEDEX

Saint-Jean-de-Maurienne,
Le 16 mai 2024

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur l'évolution des dessertes TGV dans les Alpes, dans le cadre de l'adaptation des modalités d'exploitation de l'offre grande vitesse France-Italie et de l'acquisition de nouveaux équipements « Train à Grande Vitesse Modulaire » (TGV-M).

En effet, j'ai récemment été alertée sur deux points principaux sur lesquels je souhaiterais être éclairée.

J'ai tout d'abord été sollicitée sur le changement des conditions d'exploitation de la ligne Paris-Milan puisque la SNCF a annoncé l'extension à 100% des modalités d'exploitation de la ligne Paris-Milan à SNCF Voyages Italia (SVI), filiale étant actuellement en charge de son exploitation sur la partie Modane-Milan, avec son propre personnel.

Cette adaptation des conditions d'exploitation de l'offre grande vitesse France-Italie soulève un certain nombre de questionnements notamment de la part du personnel SNCF Voyageurs chargé de la conduite et de l'accompagnement, qui redoute ainsi une diminution de leur effectif.

En outre, mon attention a été attirée sur l'impact du changement des équipements et le passage au TGV-M, en raison de sa compatibilité et son aptitude à circuler sur les itinéraires italiens, sur la desserte TGV en Savoie et Haute-Savoie.

En effet, les rames de TGV-M commandées dans le cadre du projet de nouvelle offre mis en place, ne s'avèrent, semble-t-il, pas compatibles avec les anciens TGV et ne rendent donc plus possible les manœuvres de « bi-tranchages » réalisées jusqu'alors à Chambéry.

Ce « bi-tranchage » permet, par la mise en unités multiples du train, de maintenir la desserte Paris-Chambéry et Paris-Annecy des rames de la ligne Paris-Milan.

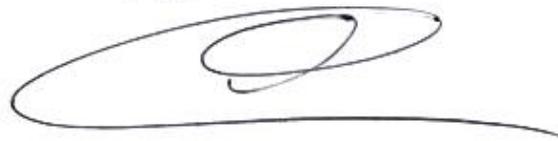
Toutefois, l'acquisition du TGV-M rend de ce fait impossible le « bi-tranchage » du train et ne disposant que d'un seul sillon, il semble que la desserte de la Savoie et de la Haute-Savoie soit amenée à baisser significativement (notamment la desserte Paris-Annecy).

Je me permets ainsi de vous solliciter afin de connaître quelles vont être les conséquences de ce projet sur les agents de conduite et d'accompagnement SNCF Voyageurs qui travaillent actuellement sur la ligne Paris-Milan ? Quels dispositifs allez-vous mettre en place pour accompagner et réorienter les agents de SNCF Voyageurs qui subissent cette baisse de charge ?

Je souhaiterais par ailleurs être éclairée sur les modalités de desserte de la ligne Paris-Milan (sur les portions Paris-Chambéry et Paris-Annecy notamment), dans le cadre du remplacement des équipements et l'utilisation du TGV-M.

Vous remerciant par avance des éléments de réponse qu'il vous sera possible de me faire parvenir sur ces deux points et restant pleinement disponible, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Très sincèrement



Emilie BONNIVARD